



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 septembre 2021

Présents : Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Marie-Hélène ENRIETTO, Yannick CORBIN, Nancy DUFOUR, Antonia DURAND, Sonia JACOBÉE, Ivan ROBERT, Christian RIPERT

Absent excusé : Laëtitia ALONSO pouvoir à M.H ENRIETTO

Public : néant

Secrétaire de séance : N. LEPATRE

Secrétaire adjointe : C. BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 17 juin 2021 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats et commissions

EPAGE (Y. CORBIN) : Néant

Syndicat Rhône Ventoux (A. ALLEGRE) : Réunion ce jour concernant le choix du futur délégataire au 01/2022 pour la partie assainissement : SUEZ a été retenu face à Véolia, car mieux placé en tarif. Concernant les travaux de raccordement de la STEP, il a du retard car une parcelle située sur le passage pose problème, mais le problème devrait être réglé prochainement. La date de début des travaux n'est pas fixée tant que la totalité du foncier n'est pas validé. Suivra ensuite les appels d'offre puis le démarrage des travaux, à chaque extrémité du parcours en même temps pour gagner du temps.

Syndicat Forestier (Y. CORBIN) : Réunion ce jour concernant le renouvellement du bureau. Madame Dominique SANTONI a été élue Présidente. Le point sur les travaux a été fait et rappel des domaines d'intervention du syndicat (voir riverains chemin font des clapiers pour leur demander d'élaguer les arbres qui tombent sur la chaussée et gênent pour la circulation).

Parc Naturel Régional (PNR) (S. JACOBÉE) : Madame BOUYAC a été réélu avec la même équipe que précédemment.

Syndicat d'énergie Vauclusien (N. LEPATRE / A. ALLEGRE) : Une rencontre avec les représentants du SEV a eu lieu, concernant l'enfouissement des lignes d'éclairage public au chemin des Libertonnes (raccords fibre et passage assainissement par la même occasion). Concernant l'éclairage public du parking de l'école, le SEV fera une proposition ainsi que pour la vidéo protection (objectif : mise en sécurité).

2. Point sur l'avancement du PLU (Délibération à prendre)

L'élaboration du PLU prenant plus de temps que prévu initialement, les analyses faites en début d'étude sont maintenant caduques. Le cabinet AMUNATEGUI en charge des travaux, nous a donc fourni un devis pour le renouvellement de ces études. Le devis comprend la mise à jour du diagnostic territorial ainsi que l'évaluation environnementale pour un montant de 1560 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

Délibération votée POUR à l'unanimité.

3. Véhicule municipal

Mercredi 22 septembre, le camion benne municipal a été volé. Il stationnait devant le garage de la Cure comme habituellement. Des débris de verre ont été trouvés au sol, ainsi qu'un morceau de serrure. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie. Le sinistre a été déclaré à l'assurance. Il faut maintenant attendre un délai de 15 jours dans le cas où le véhicule serait retrouvé, avant le passage d'un expert. Le maire de Crillon le Brave propose de prêter leur camion pour nous dépanner.

4. Travaux

* Vidéo protection (N. LEPATRE) : au vu des derniers évènements (vol du camion municipal), le projet d'équiper la commune en vidéo protection est de nouveau à l'ordre du jour. Monsieur le Maire propose de reprendre les anciens devis pour se faire une idée du coût car il semble nécessaire de s'équiper aujourd'hui vu l'augmentation des vols sur la commune. Une visite sera organisée sur Villes sur Auzon et Malemort du Comtat pour voir leurs équipements.

* STEP SEV (N. LEPATRE) : Comme indiquée plus tôt dans la séance (rubrique 1.SEV), monsieur le Maire a eu une entrevue avec les représentants du SEV pour parler des futurs travaux. Les travaux d'enfouissement des lignes électriques, éclairage public, assainissement, fibre, etc seront couplés lors des travaux de passage de l'assainissement pour le raccordement à la STEP de Carpentras. La tranchée devrait représenter 2 m environ alors que la chaussée en fait 2.5m. Ce qui veut dire que la voirie du chemin des Libertonnes devrait être refaite intégralement lors de ces travaux. La commune ne devrait pas avoir à en supporter les frais.

* Projet acquisition foncière (N. LEPATRE) : concernant l'acquisition du terrain de monsieur Calamel Gilles (terrain à côté du parking école), le choix du notaire s'était porté sur Maître Beaud à Caromb. Ce dernier, ne donnant pas de suite à cette affaire depuis des mois, monsieur le Maire a pris la décision de changer de notaire et s'est tourné vers maître Sorentino qui a de suite pris en charge les démarches nécessaires pour la réalisation de cette vente au plus tôt.

* Réduction vitesse centre village (N. LEPATRE) : les véhicules roulants toujours aussi vite dans le centre village, monsieur le Maire propose de baisser la limite de circulation à 30km/h. Proposition acceptée par l'ensemble des élus. D'autre part, un comptage des véhicules a été demandé aux services du Département, pour connaître le nombre exact de passage des véhicules et leur vitesse. Ces derniers ont proposé à monsieur le Maire la solution d'installer des panneaux STOP à l'arrivée de Caromb (au niveau de l'arrêt de bus) et un autre devant l'église. Cette proposition n'est pas retenue pour l'instant, mais plutôt le déport du passage devant le porche pour obliger les automobilistes à ralentir faute de visibilité.

* Grille Mairie 1900 (N. LEPATRE) : 2 devis ont été demandés pour la mise en sécurité à l'entrée de la Mairie 1900 (pour éviter l'accès au toit par le pallier d'entrée). L'entreprise Jakas (240€) et l'entreprise Danjaume (943€). C'est l'entreprise Jakas qui est retenue car la réalisation est plus simple et moins chère, mais un nouveau devis sera demandé car le prix du fer à augmenter depuis que le devis a été établi.

Il faudra également réparer la rampe d'accès entre les 2 cimetières qui est désolidarisée du mur et dangereuse pour les personnes en difficultés pour descendre les marches. Christian Ripert se propose d'aller voir et de la réparer.

* Aire de jeux (N. LEPATRE) : suite au contrôle annuel fait par Sportest, un panneau d'information a dû être changé car abîmé (54€ par atelier Mallet), ainsi que la réparation du jeu pour enfant cassé (environ 300€). Yannick Corbin rappelle qu'il avait été décidé de mettre un panneau devant l'aire de jeux indiquant que le stationnement était réservé aux usagers de l'aire de jeux et non un parking public « tout usage ».

Les autres travaux envisagés récemment sont reportés au vu de l'investissement imprévu à réaliser pour l'achat d'un véhicule municipal.

5. Questions sociales et questions diverses

- Bleuet de France : Marie-Hélène Enrietto se charge de passer commande
- Nettoyons la Nature : 150 kg de déchets ont été ramassés sur les bords de route et abords de la rivière, à l'initiative de Véronique Albert et avec le soutien du Crédit Agricole. Véronique Albert demande si une campagne de sensibilisation pourrait être faite dans les collèges et lycées, car plus rien n'est fait après la primaire.
- Carte d'élus municipaux : la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit dans son article 42 qu'« à compter de leur désignation, les maires et les adjoints sont destinataires d'une carte d'identité tricolore attestant de leur fonction ». Jusqu'alors, chaque commune établissait ces cartes, avec des modèles différents d'une commune à l'autre.
Un dispositif de déploiement de carte d'élus est mis en place pour unifier les divers modèles qui peuvent exister. L'ancienne carte ne sera pas à restituer. Les codes de connexion viennent d'être délivrés, la secrétaire se charge de connaître la procédure et d'en informer les élus.
- Motions de soutien :
 - * **à la filière lavandicole** : l'Europe souhaite classer l'huile essentielle de lavande comme produit chimique et toxique (particules déposées lors du processus de distillation). L'AMV84 demande à l'ensemble des Maires du Vaucluse de signer la motion de soutien contre ce projet de loi. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**
 - * **à la Fédération des communes forestières** : Le gouvernement souhaite augmenter la contribution des communes forestières (dont Modène fait partie même si peu de forêt) au niveau national de 7,5 millions d'€ à 10 millions d'ici 2024. Ce qui aurait pour conséquence d'augmenter significativement les cotisations de chaque commune aux divers syndicats. Pour Modène, versement au syndicat mixte forestier (336€ en 2021). L'AMV84 demande le retrait immédiat de l'augmentation de cette contribution et demande aux Maires du Vaucluse de signer la motion de soutien. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**
- Déjection canine : Monsieur le Maire propose d'installer des panneaux de communication pour responsabiliser les propriétaires de chiens. Yannick Corbin a demandé un devis à Mallet, il faut compter environ 5€ le petit panneau. **OK à l'unanimité.** Un article sera publié dans le petit journal communal à ce sujet et diffusé sur le site web de la commune.
- Emplacement taxis : Monsieur le Maire rappelle les règles et informe qu'une demande a été faite en mairie. Il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la création d'une place de taxis. **Délibération POUR (7), Abstentions (2).**
- Circulation chemin de Ronde : monsieur le Maire informe avoir reçu plusieurs plaintes concernant la vitesse et la dangerosité de cette voirie (trop étroite), notamment pour les piétons (la plupart du temps les écoliers de Modène). Monsieur le Maire propose de mettre cette voirie en sens unique allant de la route de St Pierre à la route de Caromb avec la possibilité de remettre le double sens de circulation lors de manifestations. Le sujet sera revu lors d'une prochaine séance.
- Eclairage public parking école : le sujet a été abordé plus tôt dans la séance (partie 1 SEV). Monsieur le Maire propose d'inscrire ce projet dans le futur et dans le cadre d'une mise en sécurité.
- Droit de préemption PLU (A. ALLEGRE) : il est rappelé que dans le règlement actuel du futur PLU il est précisé que le Conseil Municipal peut garder son droit de préemption s'il délibère en conséquence (pour de l'acquisition immobilière en vue de création de logements sociaux, réhabilitation d'ancien, création d'équipement urbain, etc...). Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce droit et demande

aux membres du conseil municipal de se prononcer favorablement au maintien de ce droit de préemption. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**

- Demands participations financières du Département : 2 demandes d'aide, le FAJ et le FSL ont été demandées, pour environ 200€ chacune. **Délibérations votées CONTRE (8) et POUR (1).** Nancy Dufour propose en revanche d'accorder une aide financière aux jeunes diplômés avec mention pour les encourager. **Délibération votée POUR à l'unanimité (100€ par jeune).**
- Demande Cellnex : à plusieurs reprise la société Cellnex a contacté monsieur le Maire pour lui faire une proposition d'achat de terrain (là où est située l'antenne relais télécom). Monsieur le maire n'est pas favorable et demande aux élus de se prononcer sur la question. **Délibération votée CONTRE à l'unanimité.**
- CCAS (MH ENRIETTO):
 - **Téléthon** : il sera proposé le portage de viennoiseries comme l'an dernier, le 5 décembre.
 - **Repas des aînés** : vu la situation sanitaire, cette année encore il s'agira d'un portage de repas, le 18 décembre
- Mise à disposition du personnel : monsieur le maire explique la situation dans la quelle se retrouve une commune voisine et demande l'avis des élus concernant une mise à disposition du personnel administratif. OK à l'unanimité.
- Remerciements : la commune de St Hyppolite envoie ses remerciements pour l'aide apportée lors des derniers incendies.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.